

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 6 JUILLET 2016

**Sous la présidence de :** Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

**Membres présents :** Mmes et MM. Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Christophe HECKMANN, Eric HUBERT, Isabelle MULLER, Véronique PHILIPPS, José POZUELO, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN, Cathy WAGNER et Anne ZYTO, conseillers municipaux.

MM. Fabrice FISCHER et Christian KLIPFEL, conseillers municipaux rejoignent l'assemblée lors de la présentation du point 1 de l'ordre du jour.

**Membre absent excusé :** Mme Céline GEFFROY, conseillère municipale.

**Secrétaire de séance :** Michèle NEICHEL, DGS.

L'ordre du jour de l'invitation à la réunion du conseil municipal du 6 juillet 2016, envoyée par courrier aux conseillers municipaux, était le suivant :

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS
2. PROJETS ET TRAVAUX
3. URBANISME
4. RESSOURCES HUMAINES
5. AFFAIRES FINANCIERES
6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
7. DIVERS

### POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

#### 1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 juin 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Fabien ACKER) approuve le compte rendu du conseil municipal du 8 juin 2016.

#### 2. Différentes réunions, rencontres et manifestations

##### 11.06.2016

- Remise de médailles et d'insignes aux sapeurs-pompiers du groupement Nord au centre d'incendie et de secours de Hochfelden

##### 14.06.2016

- Réunion du conseil d'école de l'école élémentaire en présence de l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Wissembourg. Des soucis à l'école en raison d'éléments perturbateurs dans certaines classes. L'éducation nationale met en place des dispositifs. Cette affaire est suivie de près par les parents d'élèves.

Le Maire informe le conseil municipal que le chargé de mission pour le suivi de la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires à l'académie de Strasbourg a fait parvenir une lettre circulaire

aux Maires des communes qui avaient sollicité une dérogation pour le choix du samedi matin pour la demi-journée supplémentaire.

Les communes qui ont élaboré un PEDT (projet éducatif territorial) dans lequel la dérogation avait été explicitement formulée n'ont pas à refaire de demande, ce qui est le cas pour Soultz-sous-Forêts. Le PEDT de la commune a été finalisé par les services académiques et il est valable jusqu'au 31 août 2017.

#### **16.06.2016**

- Point presse au Musée de l'Abri à Hatten à l'occasion du nouveau spectacle bilingue en plein air du théâtre alsacien Saint-Nicolas de Haguenau intitulé « Incorporées malgré elles d'vergessene Opfer »

#### **17.06.2016**

- Vernissage de l'exposition du club de marqueterie à la maison rurale de l'Outre-Forêt

#### **18.06.2016**

- Concert de fin d'année des élèves de l'école élémentaire à La Saline
- Inauguration de l'école de Lobsann
- Obsèques de François FENNINGER, Maire de Hatten
- Inauguration du complexe sportif : affluence pour cette inauguration mais les portes ouvertes du lendemain n'ont pas rencontré beaucoup de succès
- Spectacle de la section Danse « Pointes de Pieds » à la MAC de Bischwiller

#### **20.06.2016**

- Signature du bail pour la location du 3<sup>e</sup> bureau de l'hôtel d'entreprises
- 2<sup>ème</sup> rencontre pour l'accueil d'une famille de réfugiés

#### **21.06.2016**

- Fête de la musique sur la place du Général de Gaulle

#### **23.06.2016**

- Réunion du conseil d'école de l'école maternelle
- Assemblée générale du Ciné-club de Wissembourg

#### **24.06.2016**

- Réunion du conseil municipal de Wissembourg pour la présentation de la mutualisation des relais culturels
- Inauguration de l'entreprise HESS à Soultz-sous-Forêts

#### **25.06.2016**

- Kermesse de l'école maternelle de Soultz-sous-Forêts
- Fête de l'école municipale de musique à La Saline

#### **25+26.06.2016**

- Exposition « Sur les chemins de l'Art » organisée par l'association Arts et Peinture dans la cour de la mairie et sur le sentier cyclo-piétons du Froeschwillerbach avec vernissage le samedi 25 juin 2016

#### **26.06.2016**

- Assemblée générale du Cercle d'histoire et d'archéologie de l'Alsace du Nord à Munchhausen : renouvellement du comité, décision d'augmentation du tarif de la revue de l'Outre-Forêt qui passe à 9,50 €, questions sur les archéologues et les objets déposés dans le local ...

#### **27.06.2016**

- Jury de labellisation Quartier Plus 67 à l'hôtel du Département pour la labellisation de l'Eco-quartier du Salzbaechel – point à l'ordre du jour

#### **29.06.2016**

- Réunion à l'école maternelle avec l'architecte pour l'organisation du déménagement – point à l'ordre du jour
- Réunion du conseil communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt avec, à l'ordre du jour : mode de gouvernance de la communauté de communes avec allègement de la fréquence des réunions du conseil communautaire, élection des membres de la commission d'appel d'offres, désignation des représentants au sein de l'ADEAN, désignation des délégués à l'Etablissement Public Foncier, finances, développement économique, enfance-petite enfance, urbanisme et personnel intercommunal

#### **30.06.2016**

- Réception des travaux du lotissement de Hohwiller

#### **01.07.2016**

- Rencontre avec Claude STURNI, Maire de Haguenau pour différents dossiers
- Rencontre avec Monsieur LEIBEL du GEIE pour la mise en place d'un comité de suivi par rapport à l'usine de production d'électricité

#### **02.07.2016**

- Festivités à l'occasion des 20 ans de la résidence « Le Sultzerland »
- Comité syndical du SYCOPARC pour le lancement du chantier de la rénovation du château de La Petite Pierre

#### **02+03.07.2016**

- Fête de la moto au Bruehl organisée par l'association « Les Free Riders » : trois concerts ont eu lieu, l'un le samedi soir et deux le dimanche. L'affluence a été limitée le samedi soir mais la manifestation a connu un franc succès le dimanche

#### **03.07.2016**

- Assemblée générale de l'association « D'Salzbuhn Theater » au foyer paroissial

#### **04.07.2016**

- Réunion du conseil d'administration du collège de l'Outre-Forêt : s'il n'y a pas de création de section, le collège accueillera 155 élèves en 3<sup>ème</sup>, soit 31 élèves par classe.
- Réunion de l'association des Maires du département du Bas-Rhin

#### **05.07.2016**

- Visite de l'appartement communal du Centre de Secours pour l'accueil d'une famille de réfugiés
- Réunion de la commission de sélection des offres

- Réunion de l'association des commerçants : l'association a redémarré et différentes candidatures sont déposées pour la constitution du comité qui intégrera l'ensemble des activités commerciales de la commune. La prochaine réunion aura lieu le 28 juillet prochain

## POINT 2 : PROJETS ET TRAVAUX

### 1. Ecole maternelle

#### • Travaux

Le Maire fait part au conseil municipal que l'avis d'appel public à la concurrence pour les travaux de l'école maternelle a été publié le 29 juin 2016 avec date limite de remise des offres le 20 juillet 2016. Il faudra donc prévoir une réunion de la commission de sélection des offres et du conseil municipal fin juillet 2016. Les dates seront fixées au point 7 – DIVERS de l'ordre du jour, rubrique « prochaines réunions et manifestations ».

Les travaux de désamiantage débuteront avec l'installation de chantier le 25 juillet 2016 et une fin des travaux prévue le 10 août 2016.

#### • Location d'un hangar pour entreposer le matériel et mobilier de l'école maternelle

Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Frédéric SCHIMPF domicilié 40, rue des Barons de Fleckenstein à Soultz-sous-Forêts accepte de mettre à disposition de la commune un local d'une superficie de 150 m2 pour y entreposer le matériel et mobilier de l'école maternelle pendant les deux phases de travaux (2016-2018). Le bail prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et le montant du loyer s'élève à 200 € par mois. Il précise qu'il s'agit du même local déjà mis à disposition lors des travaux de rénovation de l'école élémentaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette location aux conditions proposées et autorise le Maire à signer le bail à intervenir.

### 2. Divers travaux de voirie

Le Maire informe le conseil municipal que quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres. La commission de sélection des offres a procédé à l'ouverture des plis le 5 juillet 2016.

Il communique le résultat de l'ouverture des plis :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT DE L'OFFRE HT	Durée Préparation	Durée Travaux
SOTRAVEST	111 952,90 €	1 mois	2 mois
ARTERE	107 988,90 €	1 mois	2 mois
COLAS	116 784,90 €	1 mois	5 semaines
TRABET	124 495,00 €	2 semaines	7 semaines

Le premier chiffrage du maître d'œuvre pour ces travaux s'élevait à 101 200 € HT dont 57 000 € HT pour l'aménagement de la rue du Maire Geiger avec enrochement du talus, noue pour l'évacuation des eaux de pluie de la voie et une voie de circulation à 4,50 mètres.

Vu que cette rue est parfois utilisée par de gros engins agricoles et deux véhicules pouvant avoir du mal à se croiser, une variante a été proposée par le maître d'œuvre, validée par le conseil municipal par délibération du 4 mai 2016 et évaluée à 90 285 € HT.

Suite à cette modification, l'ensemble des travaux était évalué à 134 485 € HT (90 285 € pour la rue du Maire Geiger et 44 200 € pour les autres travaux).

Il communique également le détail des prix des différentes offres :

TRAVAUX	SOTRAVEST	ARTERE	COLAS	TRABET
Chantier	2 250 €	2 000 €	14 200 €	9 400 €
Rue des Vosges	6 142 €	6 360 €	6 010 €	6 024 €
Rue de Strasbourg	2 101 €	1 718 €	1 692 €	1 699 €
Cour de l'église	18 018 €	16 503 €	15 698 €	17 392 €
Cour du presbytère	2 354 €	2 180 €	1 935 €	2 401 €
Rue de Reimerswiller	7 852 €	7 451 €	7 789 €	6 481 €
Rue du Maire Geiger	73 233 €	71 776 €	69 459 €	81 096 €

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de retenir la Société ARTERE pour un montant de 107 988,90 € HT, sous réserve de la vérification du dossier (financier et technique) par le maître d'œuvre.

### 3. Coulées d'eau boueuse à Hohwiller : études géotechniques

- **Etudes géotechniques**

Le Maire informe l'assemblée que pour permettre la création d'un bassin de rétention sur la propriété communale en amont du lotissement « Les Roses » à Hohwiller, d'une contenance d'environ 3 500 m<sup>3</sup>, il est nécessaire de faire réaliser des études géotechniques. Trois sociétés ont été consultées et deux ont répondu, FONDASOL et HYDROGEOTECHNIQUE.

Il communique le résultat des offres :

ORGANISMES	MONTANT DE L'OFFRE HT
FONDASOL	12 114 €
HYDROGEOTECHNIQUE	7 600 €

Le maître d'œuvre a analysé les offres qui sont conformes au cahier des charges. Il propose de retenir HYDROGEOTECHNIQUE pour une offre à 7 600 € HT.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité moins une abstention (Fabien ACKER) décide de faire effectuer les études géotechniques pour les coulées d'eau boueuse de Hohwiller par la Société HYDROGEOTECHNIQUE et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

- **Planning des travaux**

Le Maire communique au conseil municipal le planning des travaux élaboré par SAFEGE (voir en annexe).

- **Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre**

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 8 juin 2016, le conseil municipal avait décidé de faire établir un nouvel avant-projet par SAFEGE en lui demandant l'établissement d'un planning précis pour ces travaux. Le maître d'œuvre ayant fourni ce planning, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention

(Christian KLIPFEL) approuve l'avenant d'un montant de 4 770 € HT (5 724 € TTC) et autorise le Maire à le signer.

#### 4. Mairie annexe de Hohwiller : mission SPS et contrôle technique

Alsace Nord Architecture qui assure la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la mairie annexe de Hohwiller, a fait parvenir trois offres pour la mission SPS et deux offres pour le contrôle technique :

- **Mission SPS**

ORGANISMES	PHASE CONCEPTION	PHASE REALISATION	TOTAL HT
ACE BTP/Nogent	7,5 heures 229,00 € HT	17,75 heures 546,50 € HT	25,25 heures 775,50 €
DEKRA/Ostwald	Forfait 286,00 € HT	Forfait 936,00 € HT	1 222,00 €
QUALICONSULT/Entzheim	12 heures 420,00 € HT	20 heures 700,00 € HT	32 heures 1 120,00 €

- **Contrôle technique**

ORGANISMES	PRESTATIONS	MONTANT DE L'OFFRE HT
QUALICONSULT/Entzheim	L+LE+PS+SEI+HAND : 1 300 € HT ATT HAND2 : 450 € HT	1 750,00 €
BUREAU ALPES CONTROLE/Annecy-le-Vieux	Forfait	2 990,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir :

- la société ACE BTP pour la mission SPS pour un montant de 775,50 € HT
- la société QUALICONSULT pour le contrôle technique pour un montant de 1 750 € HT

et autorise le Maire à signer les contrats à intervenir.

#### 5. Ecole numérique

Différentes sociétés informatiques ont été sollicitées pour l'établissement d'une offre pour l'informatisation de l'école élémentaire de Soultz-sous-Forêts avec date limite des offres le vendredi 22 juillet 2016. La décision sera prise lors de la réunion du conseil municipal de fin juillet 2016 (idem école maternelle).

#### 6. Circulations douces

Les travaux du lot 4 – site propre rue de Pechelbronn ont démarré et cinq points lumineux seront installés. Pour les travaux du lot 3 – collège qui seront réalisés dans la foulée, il est prévu une réunion de l'association foncière fin juillet.

#### 7. Archives communales

Les archivistes du Centre de Gestion ont commencé le tri des archives. Ils seront présents à différentes périodes de l'été mais la salle annexe sera libérée pour début septembre.

### POINT 3 : URBANISME

#### 1. Vente du terrain du Rebberg

Cathy WAGNER quitte la salle des séances.

Le Maire rappelle l'avis des Domaines du 22 septembre 2015 qui a évalué la valeur du terrain à 5 900 € HT/are. Il informe que les époux Denis et Cathy WAGNER se sont portés acquéreurs pour l'achat du terrain au lieudit « Reberg » cadastré section 37 n° 477 d'une contenance de 14,53 ares. Par délibération du 7 octobre 2015 le conseil municipal a décidé la mise en vente de cette parcelle au prix de 5 900 € l'are. La vente s'élève donc à 85 727 €.

Fabrice FISCHER suggère d'imposer l'architecture pour les bâtiments à édifier sur cette parcelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la vente du terrain cadastré section 37 n° 477 lieudit « Reberg » d'une contenance de 14,53 ares à Denis et Cathy WAGNER domiciliés 12, rue Alphonse MUSCULUS à Sultz-sous-Forêts.

Les frais relatifs à cette vente sont à la charge de l'acquéreur.

## 2. Eco-quartier du Salzbaechel

Le dossier a été présenté au jury de labellisation et le chiffrage a été accepté par le jury. Le projet devrait être validé lors de la commission permanente du conseil départemental au mois d'octobre. Le Conseil Départemental subventionnerait à hauteur de 25 000 € pour les études et prendrait en charge la moitié du déficit d'aménagement (hors chemin du Sel).

Le Maire projette le pré-bilan de l'opération et le planning présenté au jury :

<b>Pré-bilan Ht de l'aménagement de l'Eco Quartier + de Sultz</b>			
			(hors chemin du sel)
<b>Dépenses</b>	<b>331 850,00€</b>		
Prix du Foncier	70 000,00€		
Frais d'acte	3 850,00€		
Travaux	208 000,00€	hors chemin du sel	
Etudes, suivis et metrè	50 000,00€		
<b>Recettes</b>	<b>237 000,00€</b>		
Vente du foncier pour le locatif social	60 800,00€	4 * 80 m2 * 190 €	
Vente des 4 lots accession	151 200,00€	14,4 ares à 10 500€ ht	
Subvention Quartier + sur études	25 000,00€		
<b>Déficit d'aménagement</b>	<b>94 850,00€</b>		Par logement
			11 856,25€
Prise en charge par le département (Quartiers+)	47 425,00€		
Prise en charge ville	47 425,00€		

## Calendrier du projet

- été 2016** : Jury de Labellisation Quartier+67 avec le Conseil Départemental
- été 2016** : Obtention du permis d'aménager, possibilité de signature des premières promesses de vente
- Fin 2016** : travaux de viabilité
- Fin 2016** : Identification d'un bailleur pour les logements collectifs
- 2017** : travaux de construction des premiers logements (individuels)
- 2018** : travaux de réalisation du petit collectif

Le Maire précise que l'urbanisation des autres secteurs devient urgente.

### POINT 4 : RESSOURCES HUMAINES

- **RELAIS CULTUREL LA SALINE**

- 1. Création d'un emploi d'attaché territorial à temps non complet**

En raison du départ à la retraite de Malou FROESEL, directrice du relais culturel La Saline et de la volonté des communes de Soultz-sous-Forêts et de Wissembourg de partager la direction et la mise en œuvre de la programmation artistique entre les deux communes à hauteur de 30 % pour la commune de Soultz-sous-Forêts et 70 % pour la commune de Wissembourg, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'attaché territorial permanent à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Il s'agit d'un emploi de catégorie A, coefficient d'emploi 10,50/35<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> échelon indices brut 653 – majoré 545. La déclaration de vacance d'emploi sera effectuée auprès du Centre de Gestion.

- 2. Suppression de l'emploi d'attaché territorial permanent à temps complet**

Le Maire propose également au conseil municipal de supprimer l'emploi d'attaché territorial permanent à temps complet occupé par Marie-Louise FROESEL, directrice du relais culturel la Saline à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL) est favorable à ces propositions.

- 3. Heures supplémentaires services techniques**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la rémunération de 4 heures supplémentaires de nuit à Christian BILLMANN et Eric KREISS pour leur travail effectué lors de la Fête de la musique le 21 juin 2016.

- 4. Achat de cadeau pour le départ à la retraite du personnel communal**

Le Maire informe le conseil municipal que tout cadeau offert à un agent communal pour son départ à la retraite est subordonné à une délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'achat d'un cadeau pour le départ à la retraite du personnel communal et fixe le montant à 300 € maximum.



## **POINT 5 : AFFAIRES FINANCIERES**

### **1. Prêt de matériel**

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer quant au prêt des garnitures de brasserie de la commune. En effet ces garnitures sont prêtées gratuitement aux associations et pour l'organisation des fêtes de quartier, et les services techniques en assurent la livraison. Il propose de faire payer la livraison en cas de prêt à un particulier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

### **2. Autre**

#### **• Répartition des frais de l'inauguration du complexe sportif**

Le conseil municipal, sur proposition du maire, accepte de partager par moitié les frais engagés pour l'inauguration du complexe sportif, entre la commune de Soultz-sous-Forêts et le Syndicat Mixte

## **POINT 6 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

### **1. Subventions exceptionnelles**

#### **• Judo-club et Association « D'Salzbuhn Theater »**

Véronique PHILIPPS ne prend pas part au vote.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 6 avril 2016 accordant une subvention de 100 € aux associations intervenant lors des manifestations organisées par la commune, le conseil municipal, à l'unanimité attribue les subventions exceptionnelles suivantes :

- 100 € à l'association « D'Salzbuhn Theater » pour sa contribution lors de la commémoration du 8 mai 2016
- 100 € au judo-club pour sa contribution lors des festivités du 13 juillet du 13 juillet 2016.

#### **• 95<sup>e</sup> anniversaire du Football-club**

Le Football-club de Soultz-sous-Forêts fêtera son 95<sup>ème</sup> anniversaire le dimanche 24 juillet 2016 au stade Rebmatt de Soultz-sous-Forêts. Une remise de distinctions pour les joueurs et les membres du comité aura lieu ce même jour. Le Président sollicite une subvention de la part de la commune pour le vin d'honneur qui sera servi à l'issue de la partie officielle.

Le Maire propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € et demande au conseil municipal de se prononcer.

Fabien ACKER ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins quatre abstentions (Christophe BUSCHE, Fabrice FISCHER, Eric HUBERT et Cathy WAGNER) attribue une subvention exceptionnelle de 500 € au Football-club de Soultz-sous-Forêts à l'occasion de son 95<sup>ème</sup> anniversaire.

*Pour info : lors du 85<sup>ème</sup> anniversaire, la commune avait subventionné à hauteur de 500 €.*

#### **• Organisation de la partie festive du 13 juillet**

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 1 600 € au Vélo Club de Soultz-sous-Forêts pour l'organisation de la partie festive du 13 juillet 2016. Le crédit est prévu sur article 6748 du budget.

Il est rappelé que le montant attribué représente d'une part les frais de l'animation musicale et d'autre part la valeur, à prix coûtant, des saucisses offertes aux enfants et des boissons offertes aux sapeurs-pompiers, aux enfants de la section Pointes de Pieds et aux membres de l'harmonie.

- **Organisation des manifestations des samedi, dimanche et lundi de la Kirwe**

Christian KLIPFEL ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions exceptionnelles suivantes aux associations organisatrices des parties festives des samedi, dimanche et lundi de la Kirwe :

- 750 € à l'Association « Sang pour 100 » de Soultz-sous-Forêts pour l'organisation du samedi de la Kirwe
- 750 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Soultz-sous-Forêts pour l'organisation du Kirwesundaa (dimanche de la Kirwe)
- 750 € au Club Vosgien de Soultz-sous-Forêts pour l'organisation du Kirwemondaa (lundi de la Kirwe).

Les crédits sont prévus sur article 6748 du budget primitif 2016.

Le montant de la subvention représente les frais liés à l'animation musicale.

- **Fête de l'école municipale de musique**

Lors de la fête de fin d'année de l'école municipale de musique, les élèves ont droit à une boisson gratuite. L'association ASSALINE a pris en charge ces boissons pour un montant de 42 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 42 € à l'association ASSALINE de Soultz-sous-Forêts pour le remboursement des boissons offertes aux élèves de l'école municipale de musique.

## **2. Subvention de fonctionnement**

- **Harmonie Concordia**

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 3 juin 2015, le conseil municipal a accordé à l'harmonie Concordia une subvention de fonctionnement de 3 500 € pour la période d'octobre 2014 à juillet 2015.

L'harmonie Concordia ne bénéficiant pas de rentrée d'argent, son Président sollicite une subvention auprès de la commune pour permettre à ses membres d'évoluer.

Le Maire propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 400 € pour la période de septembre 2015 à août 2016.

Lucienne HAAS et Véronique PHILIPPS ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une voix contre (Christian KLIPFEL) attribue une subvention de fonctionnement de 3 400 € à l'Harmonie Concordia de Soultz-sous-Forêts pour la période de septembre 2015 à août 2016.

## **POINT 7 : DIVERS**

### **1. Diverses informations et communications**

- **Lettre de Stéphane MEYER destinée au Maire et aux conseillers municipaux**

Le Maire fait part au conseil municipal de la lettre que lui a adressé Stéphane MEYER, quant à la nomination d'un nouveau chef à l'Unité Territoriale 14 de Soultz-sous-Forêts par le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours).

Il annonce d'ores et déjà sa non-participation à la cérémonie de passation du mois de septembre.

Cette lettre sera annexée au compte rendu adressé aux conseillers municipaux.

- **Déploiement 4G SFR – Antenne relais situé au lieudit « Hub » à Soultz-sous-Forêts**

SFR continue de faire évoluer son réseau de téléphonie mobile notamment dans le cadre du déploiement des services de haut débit mobile de quatrième génération connus sous le nom de « 4G » ou « LTE ». Le projet s'inscrit dans le cadre de l'accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile de Bouygues Telecom et SFR. L'objectif est double : améliorer la qualité des services de téléphonie de chacun des opérateurs tout en optimisant les infrastructures présentes. Les antennes installées sur le site de Soultz-sous-Forêts feront l'objet d'une évolution technologique qui ne s'accompagnera pas d'un ajout d'antennes supplémentaires.

- **Locaux ABRAPA**

Des désordres sont apparus dans le plancher du local occupé par l'ABRAPA, qui consistent en des empreintes des têtes de fixation des panneaux bois à travers le revêtement de sol plastique. Ceci rend l'ouvrage impropre à sa destination et engage la responsabilité décennale de l'entreprise STRASSER/Aschbach, titulaire du lot Charpente au pôle des services.

Un expert avait été nommé par l'assurance et les frais de réparation sont pris en charge par l'assurance décennale de l'entreprise STRASSER, en l'occurrence la Caisse d'Assurance Mutuelle du Bâtiment et des Travaux Publics. Durant les travaux qui s'étaleront du 11 juillet au 15 août, l'ABRAPA occupera la salle du conseil municipal. Le coût de la réparation s'élève à 12 168,28 € suivant détail ci-après :

– Lot Charpente (STRASSER)	3 849,50 € HT
– Revêtement de sol	6 863,78 € HT
– Installation provisoire électricité	315,00 € TTC
– Déménagement	1 140,00 € TTC.

Les travaux sont remboursés en HT car la commune récupérera la TVA en 2018.

## **2. Prochaines réunions et manifestations**

- 13.07.2016 à partir de 18 h 30 : festivités de la fête nationale du 14 Juillet
- **21.07.2016 à 18 heures** : réunion de la CSO
- 24.07.2016 à 17 h 45 : festivités du 95<sup>e</sup> anniversaire du FCSK avec remise des distinctions aux personnes méritantes, joueurs et membres du comité
- **28.07.2016 à 19 h 30** : réunion du conseil municipal pour l'attribution des travaux de l'école maternelle et de l'informatisation de l'école élémentaire
- 21.08.2016 : 32<sup>e</sup> Grand Prix de Soultz-sous-Forêts, course cycliste organisée par le VCNA
- 26 – 29/08/2016 : Kirwe
- 7.09.2016 à 20 h 15 : réunion du conseil municipal